

Département de l'Aude

Commune de Saint-Hilaire

COMPTE RENDU SEANCE DU 16 DECEMBRE 2019

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 8
Nombre de membres absents excusés ayant donné procuration : 1
Nombre d'absents excusés : 1
Nombre de membres absents : 4

L'an deux mille dix-neuf et le seize du mois de décembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire, légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux du groupe scolaire (la Mairie étant inutilisable en raison de la crue du Lauquet du 15 Octobre 2018) sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis CARBONNEL, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM. BURLAN Christelle, CANET Fanny, CARBONNEL Jean-Louis, DELFOUR Etienne, DEL-VALS Jérôme, FERNANDEZ Martine, MANCES Françoise, RENAUD Katia

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM. BERNEDE Jean-Luc (excusé – représenté par Mme FERNANDEZ Martine), FLORES Didier, HOYOS Pierre, LAZARO Pascal (excusé), OUBALKASSAM Mohamed TERRANO Anne-Marie.

DATE DE LA CONVOCATION : 11 Décembre 2019

Conformément à l'article L.2121.15 du CGCT il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance. M. Jérôme DEL-VALS est désigné à cette fonction qu'il accepte.

Le procès-verbal de la séance du 2 décembre 2019 est approuvé à l'unanimité

Les divers points de l'ordre du jour sont ensuite examinés

1. Décision du Maire – article L.2122.22 du CGCT

M. le Maire indique à ses collègues qu'il a pris la décision suivante :

- Le 03.12.2019 - lot n°13 – téléphonie – informatique du marché de la réhabilitation de la Mairie, du foyer et de la salle des fêtes et de plein air, confié à la SAS ROBERT pour un montant de 5 134.64 € HTVA

Le Conseil Municipal prend acte de cette décision

2. Prorogation de l'aménagement forestier de la forêt communale de Saint-Hilaire

M. le Maire indique qu'il convient de se prononcer, sur le projet de prorogation de l'aménagement de la forêt communale, établi par l'Office National des Forêts en vertu des dispositions de l'article L.212.1 du code forestier. Il poursuit en présentant le contenu de la prorogation d'aménagement de la forêt communale pour la période 2020-2024, que l'ONF a élaboré en concertation avec la Commune. Le projet comprend une mise à jour du programme d'actions nécessaires ou souhaitables à court terme. Il indique enfin que l'ONF lui proposera chaque année un programme de travaux et un programme de coupe conformes à cet aménagement, et que, seulement alors, il décidera de la programmation effective ou du report des travaux proposés, en fonction notamment de ses possibilités budgétaires.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité la prorogation de l'aménagement forestier de la forêt communale et autorise M. le Maire à signer tous documents afférents

3. Présentation du rapport d'activités 2018 de la Communauté de Communes du Limouxin

M. le Maire indique que conformément à l'article L.5211-39 du C.G.C.T qui en fait obligation, Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Limouxin a adressé le rapport retraçant les principales actions menées en 2018 dans le cadre des compétences dévolues à ladite communauté

Chaque membre du Conseil Municipal dispose d'une copie, qui était annexée à la convocation à la présente séance.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport d'activités

Arrivée en séance de M. OUBALKASSAM Mohamed. Nouvelle composition pour la présente séance :

Nombre de membres présents : 9

Nombre de membres absents excusés ayant donné procuration : 1

Nombre d'absents excusés : 1

Nombre de membres absents : 3

4. Délibération modificative n°2 au budget annexe gestion du service de l'eau et de l'assainissement

M. le Maire indique qu'il y aurait lieu de modifier comme suit le budget annexe de gestion du service de l'eau et de l'assainissement de la Commune :

Section d'investissement - dépenses

	Crédits ouverts	Proposition DM N°2
2315.922	65 401.44	- 7000.00
2315.923	0.00	+ 102 600.00
2315.925	0.00	+ 7 000.00
2762	88 749.00	+ 17 100.00
	TOTAL	119 700.00

8. Avenant n°1 au contrat d'assurances – véhicules à moteur

M. le Maire présente à ses collègues l'avenant n°1 au contrat d'assurance concernant les véhicules à moteur, conclu avec la SMACL. Cet avenant met à jour la « flotte automobile » de la Commune et prévoit une cotisation supplémentaire de 207.71 € TTC au titre de l'année 2019. .
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité cet avenant et autorise M. le Maire à signer tous documents afférents

9. Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage – Commune de Saint-Hilaire/Agence Technique Départementale – aménagement et sécurisation d'un arrêt de bus – avenue de Carcassonne

M. le Maire rappelle que la Commune adhère à l'Agence Technique Départementale de l'Aude (ATD11) qui peut apporter une assistance à maîtrise d'ouvrage et un appui aux négociations de délégation de service public dans le domaine de l'eau et de l'assainissement ainsi qu'une assistance à maîtrise d'ouvrage dans le domaine de la voirie, du bâtiment et des ouvrages d'art. Il rappelle que les prestations fournies par l'ATD11 seront facturées à l'heure pour l'intervention des ingénieurs et des techniciens (assistance à maîtrise d'ouvrage AEP-Assainissement, voirie, bâtiment et négociation de délégation de service public) et à l'ouvrage pour la surveillance des ouvrages d'art. Il informe le Conseil Municipal qu'il convient de passer une convention pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (A.M.O.) entre la commune et l'ATD11, en vue du projet d'aménagement et de sécurisation d'un arrêt de bus sur l'avenue de Carcassonne qui prévoit une rémunération d'un montant de 960 € HTVA.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité cette convention et autorise M. le Maire à signer tous documents afférents

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été traitées la séance est levée à 21 heures

Vu pour être publié le dix-sept décembre deux mille dix-neuf et mis en ligne le même jour

Le Maire : Jean-Louis CARBONNEL

Les délibérations sont affichées dans les Algeeo (Mairie provisoire)

